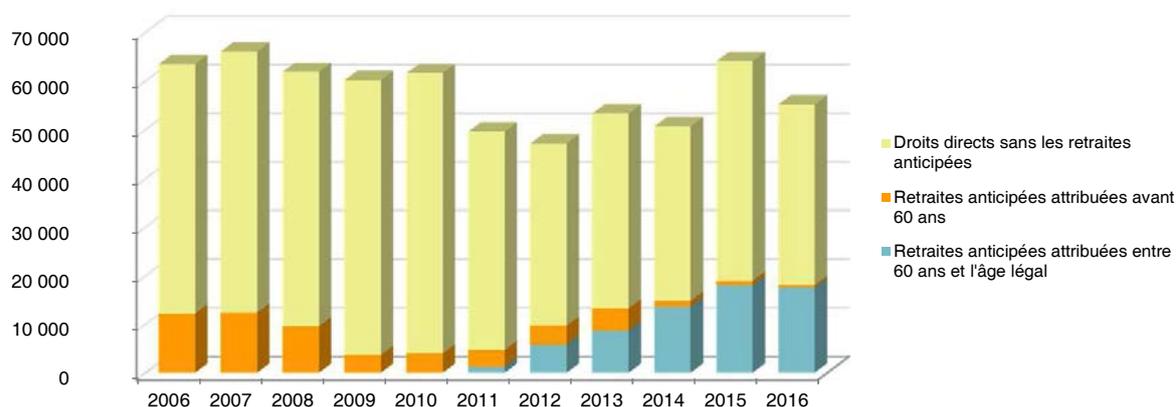




Retraités résidant en Carsat Nord-Picardie

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	29 442	41 060	70 502
Droits directs (retraites personnelles)	27 241	27 853	55 094
Droits dérivés (retraites de réversion)	2 201	13 207	15 408
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 608	2 031	3 639

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 404	5 748	19 152
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	72,1 ans	70,3 ans	70,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	5,2%	11,6%	8,4%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,8%	10,3%	10,6%
Polypensionnés	45,7%	32,1%	38,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	472 191	627 220	1 099 411
Retraités percevant un droit direct seul	453 035	398 007	851 042
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 648	41 968	44 616
Retraités percevant les deux à la fois	16 508	187 245	203 753
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,0%	3,0%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	106 167	35 927	142 094
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,6 ans	73,9 ans	72,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	847 €	632 €	724 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 123 €	956 €	1 051 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,4%	55,0%	38,2%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

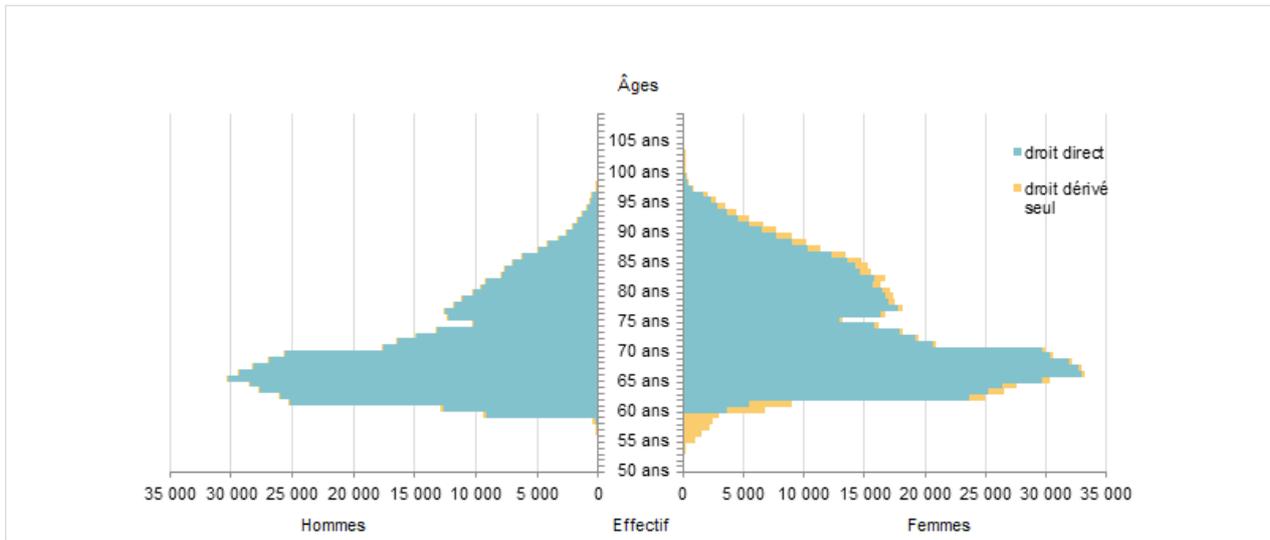
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

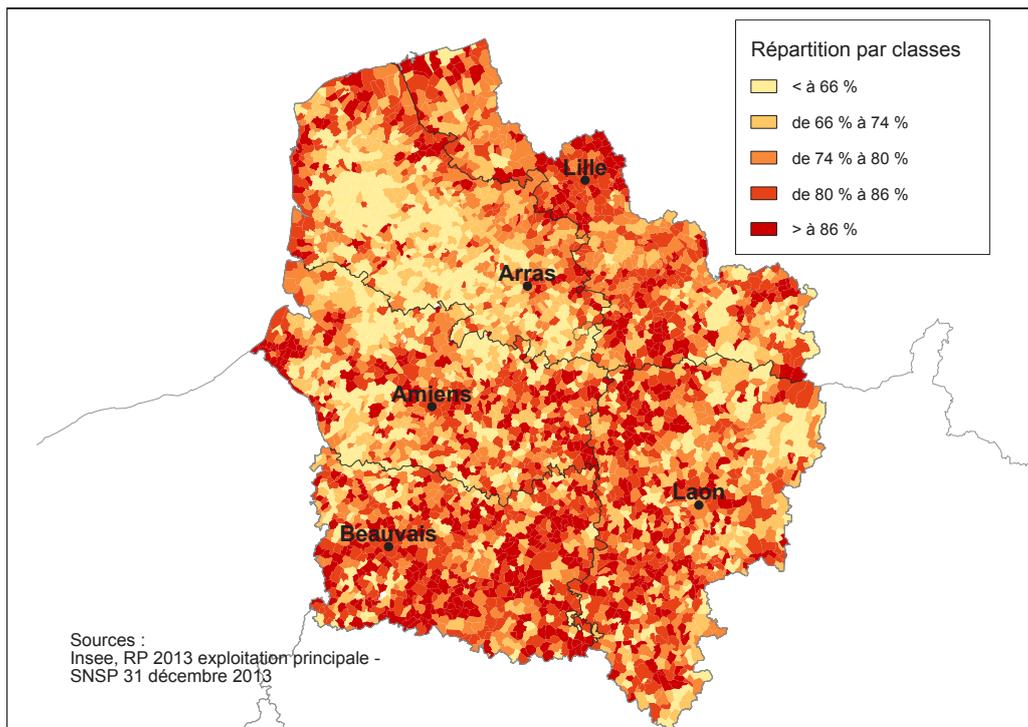
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Nord-Picardie



Prestataires payés par la Carsat Nord-Picardie

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
02 - Aisne	45 568	57 671	103 239
59 - Nord	191 418	259 540	450 958
60 - Oise	62 871	72 722	135 593
62 - Pas-de-Calais	110 203	154 480	264 683
80 - Somme	46 746	60 629	107 375
Total Carsat Nord-Picardie	456 806	605 042	1 061 848
Total hors Carsat Nord-Picardie	73 599	83 792	157 391
Ensemble des prestataires	530 405	688 834	1 219 239

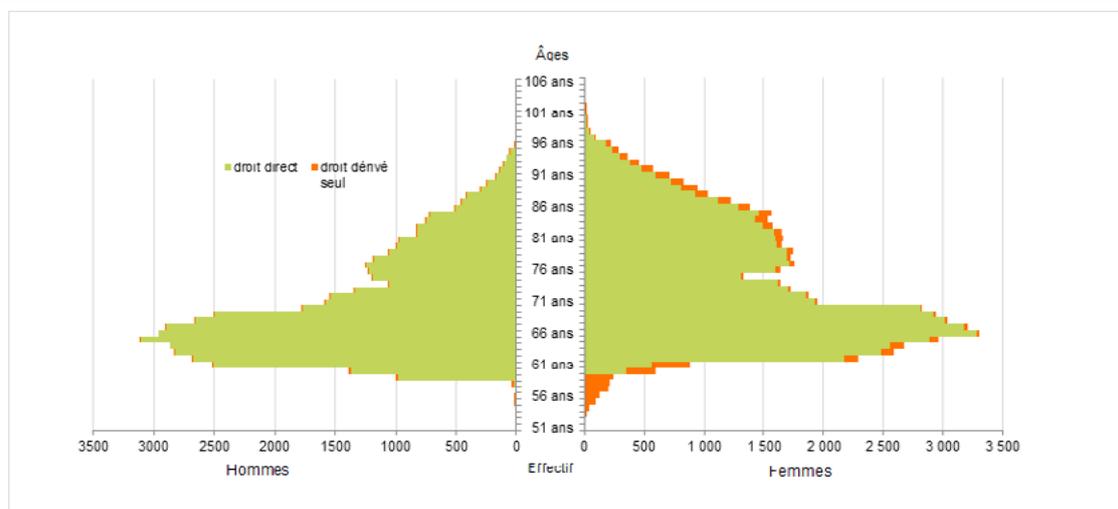


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 936	4 044	6 980
Droits directs (retraites personnelles)	2 707	2 686	5 393
Droits dérivés (retraites de réversion)	229	1 358	1 587
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	133	165	298
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 384	577	1 961
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	72,0 ans	71,1 ans	71,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	54,3%	37,7%	46,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	48 338	61 557	109 895
Retraités percevant un droit direct seul	46 324	39 211	85 535
Retraités percevant un droit dérivé seul	289	3 841	4 130
Retraités percevant les deux à la fois	1 725	18 505	20 230
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,5%	2,7%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 464	3 505	14 969
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,7 ans	74,3 ans	73,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	801 €	624 €	702 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 104 €	944 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,0%	55,1%	38,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

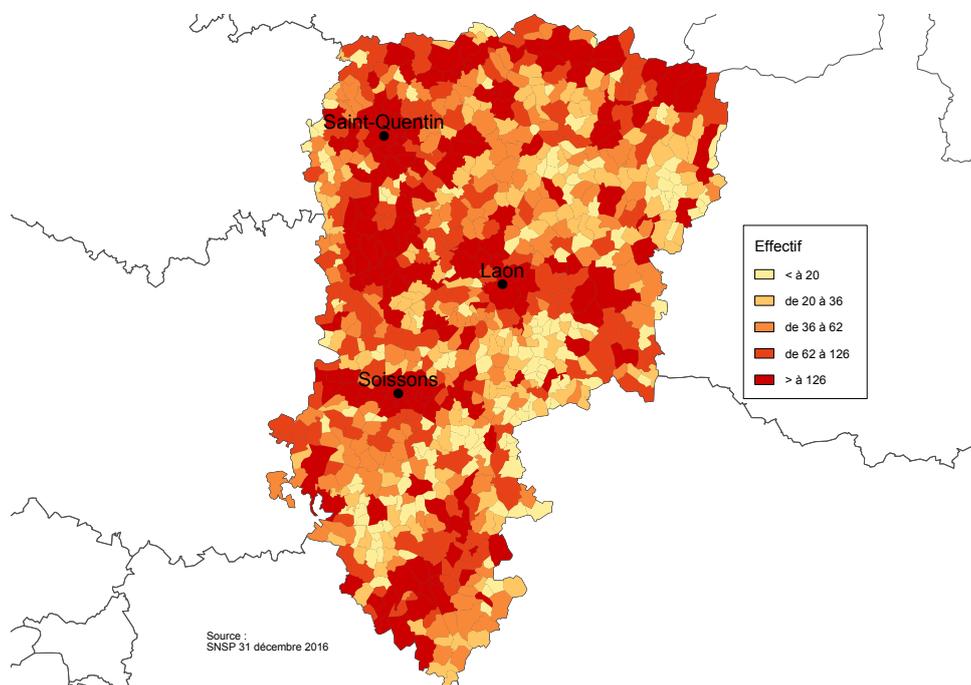
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Quentin			
Nombre total de retraités	4 925	7 355	12 280
Retraités percevant un droit direct seul	4 676	4 359	9 035
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	382	406
Retraités percevant les deux à la fois	225	2 614	2 839
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,6%	3,6%	4,0%
Soissons			
Nombre total de retraités	2 510	3 640	6 150
Retraités percevant un droit direct seul	2 413	2 152	4 565
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	269	284
Retraités percevant les deux à la fois	82	1 219	1 301
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,5%	4,2%	4,7%
Laon			
Nombre total de retraités	1 761	2 751	4 512
Retraités percevant un droit direct seul	1 696	1 731	3 427
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	185	195
Retraités percevant les deux à la fois	55	835	890
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,6%	5,5%	5,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

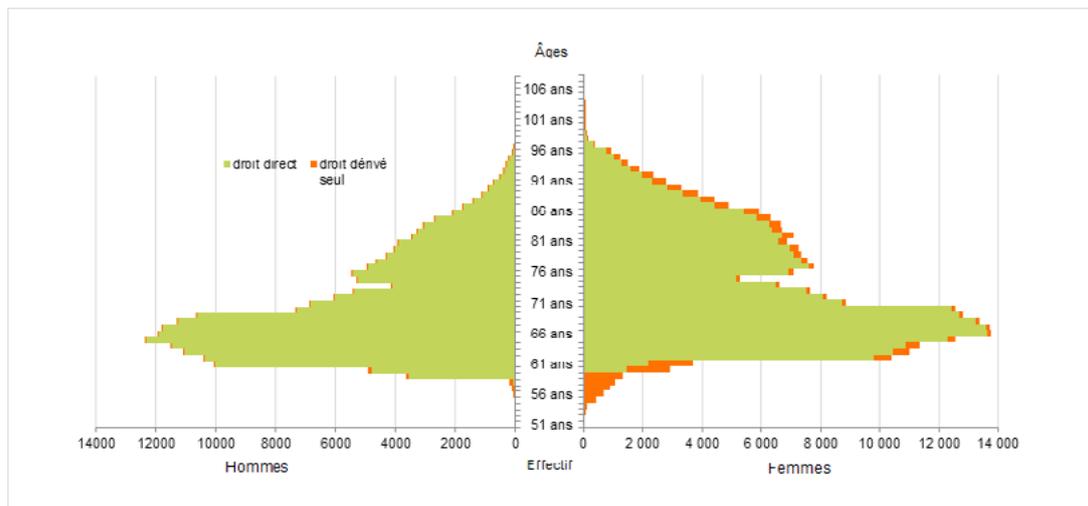


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	11 972	16 931	28 903
Droits directs (retraites personnelles)	11 008	11 472	22 480
Droits dérivés (retraites de réversion)	964	5 459	6 423
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	770	973	1 743
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 257	2 280	7 537
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	71,8 ans	70,2 ans	70,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	42,3%	30,0%	36,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	194 551	264 171	458 722
Retraités percevant un droit direct seul	186 317	162 776	349 093
Retraités percevant un droit dérivé seul	990	18 205	19 195
Retraités percevant les deux à la fois	7 244	83 190	90 434
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,6%	3,2%	3,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	40 428	14 675	55 103
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	74,1 ans	73,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	868 €	647 €	741 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 120 €	958 €	1 050 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,1%	54,4%	38,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

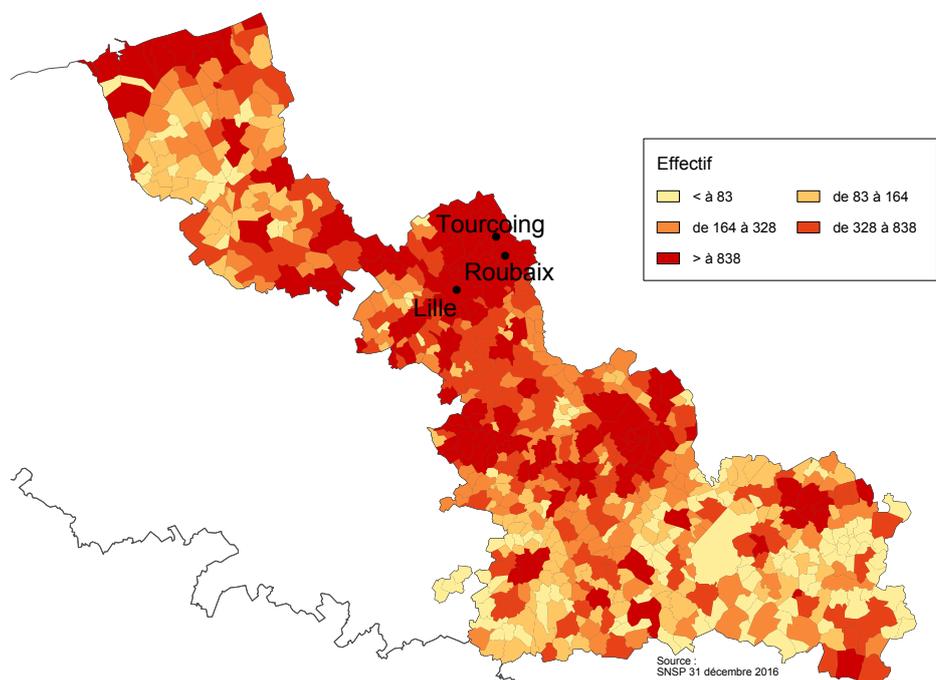
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Lille			
Nombre total de retraités	10 745	15 467	26 212
Retraités percevant un droit direct seul	10 311	9 865	20 176
Retraités percevant un droit dérivé seul	54	956	1 010
Retraités percevant les deux à la fois	380	4 646	5 026
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	11,0%	6,1%	8,1%
Tourcoing			
Nombre total de retraités	6 092	8 657	14 749
Retraités percevant un droit direct seul	5 700	5 126	10 826
Retraités percevant un droit dérivé seul	47	492	539
Retraités percevant les deux à la fois	345	3 039	3 384
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,7%	4,5%	5,4%
Roubaix			
Nombre total de retraités	5 437	6 941	12 378
Retraités percevant un droit direct seul	5 092	4 038	9 130
Retraités percevant un droit dérivé seul	33	560	593
Retraités percevant les deux à la fois	312	2 343	2 655
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	13,5%	8,1%	10,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

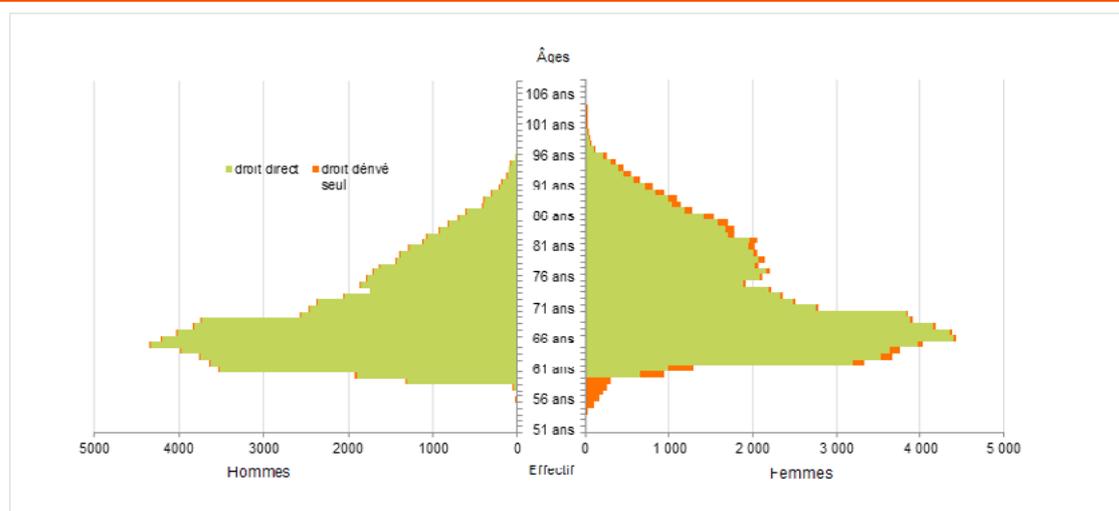


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 135	5 354	9 489
Droits directs (retraites personnelles)	3 899	3 754	7 653
Droits dérivés (retraites de réversion)	236	1 600	1 836
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	187	199	386
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 932	1 005	2 937
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	73,1 ans	71,1 ans	71,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	45,7%	35,1%	40,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	67 660	79 964	147 624
Retraités percevant un droit direct seul	65 847	54 864	120 711
Retraités percevant un droit dérivé seul	229	4 145	4 374
Retraités percevant les deux à la fois	1 584	20 955	22 539
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	2,1%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 494	6 308	21 802
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,6 ans	73,6 ans	72,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	919 €	689 €	794 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 178 €	1 023 €	1 111 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	11,6%	43,1%	28,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

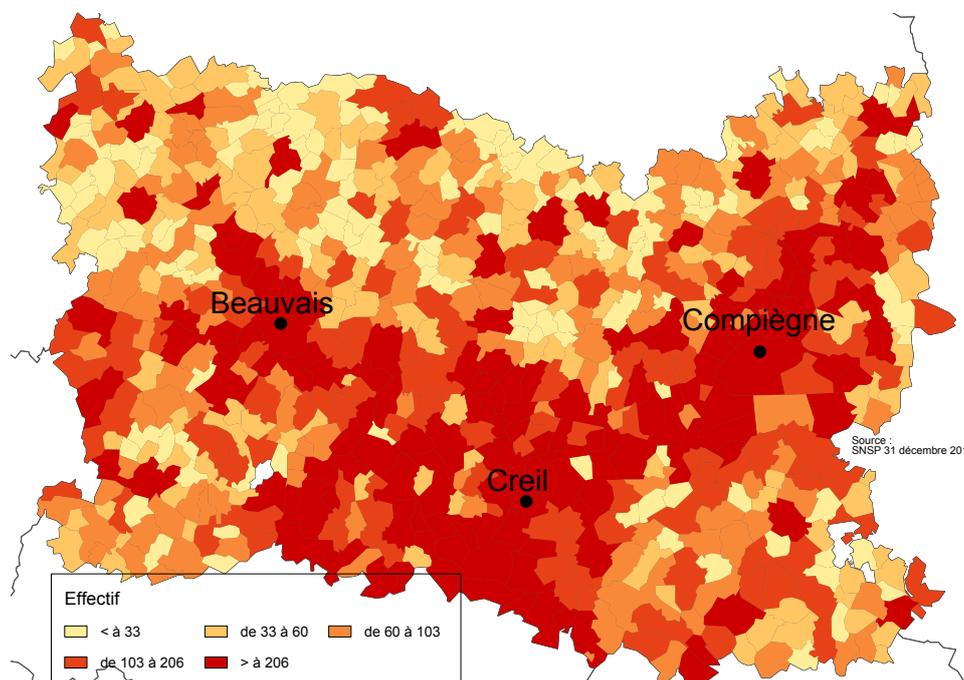
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Beauvais			
Nombre total de retraités	4 196	5 814	10 010
Retraités percevant un droit direct seul	4 051	3 784	7 835
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	316	329
Retraités percevant les deux à la fois	132	1 714	1 846
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,1%	3,7%	4,7%
Compiègne			
Nombre total de retraités	3 139	4 344	7 483
Retraités percevant un droit direct seul	3 061	2 798	5 859
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	306	316
Retraités percevant les deux à la fois	68	1 240	1 308
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	3,7%	3,9%
Creil			
Nombre total de retraités	2 158	2 349	4 507
Retraités percevant un droit direct seul	2 083	1 479	3 562
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	185	192
Retraités percevant les deux à la fois	68	685	753
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,6%	7,1%	8,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

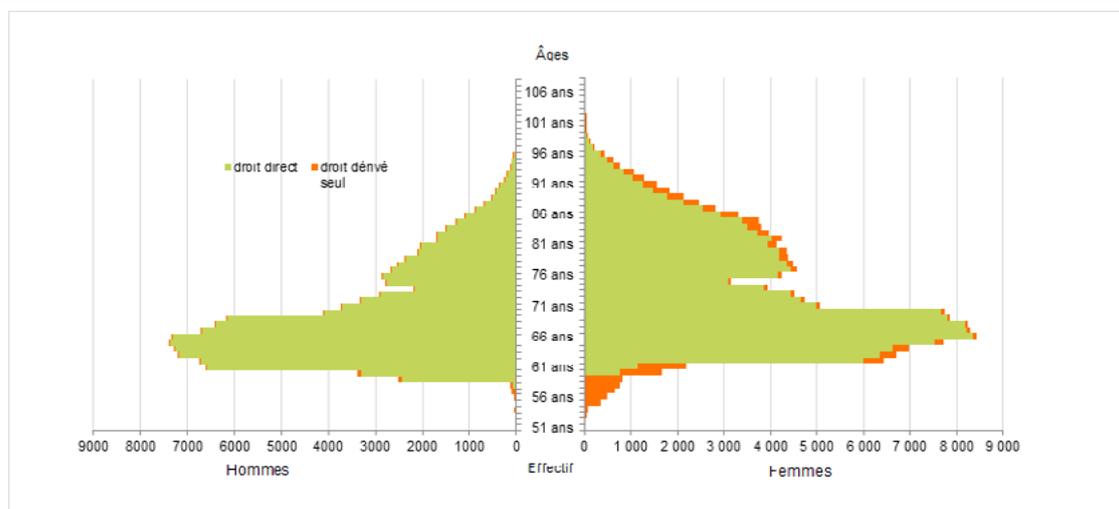


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	7 626	10 763	18 389
Droits directs (retraites personnelles)	7 090	7 250	14 340
Droits dérivés (retraites de réversion)	536	3 513	4 049
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	358	545	903
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 568	1 219	4 787
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,8 ans	62,1 ans
Droits dérivés	71,6 ans	69,3 ans	69,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	45,0%	29,5%	37,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	112 583	157 777	270 360
Retraités percevant un droit direct seul	107 694	99 491	207 185
Retraités percevant un droit dérivé seul	829	12 179	13 008
Retraités percevant les deux à la fois	4 060	46 107	50 167
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	3,2%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	26 906	7 149	34 055
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,1 ans	73,8 ans	72,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	812 €	584 €	679 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 112 €	921 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,9%	62,3%	43,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

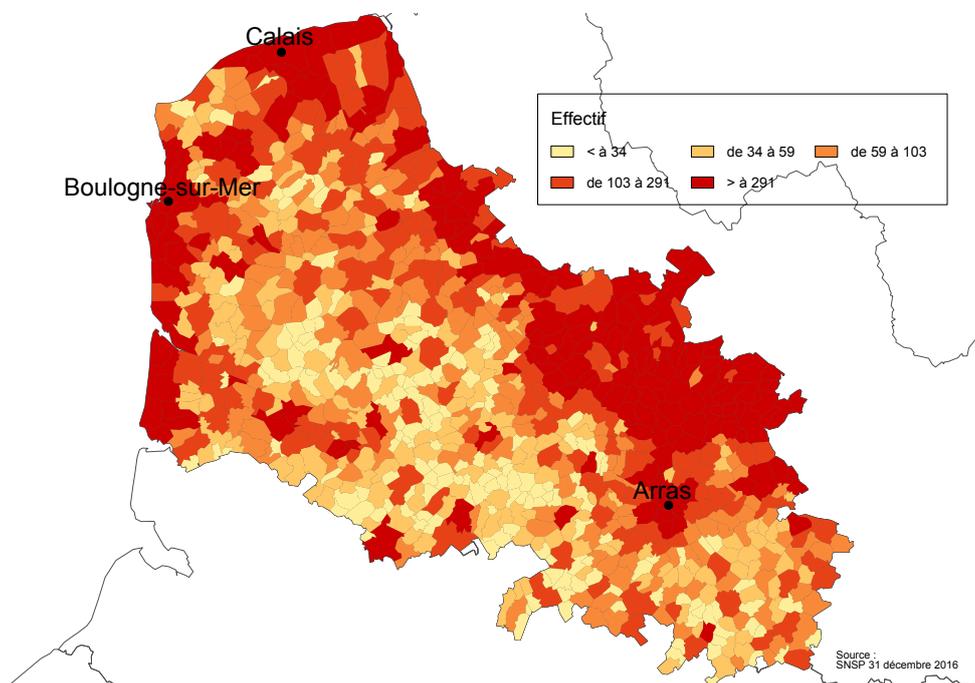
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Calais			
Nombre total de retraités	5 361	8 116	13 477
Retraités percevant un droit direct seul	5 097	4 577	9 674
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	484	511
Retraités percevant les deux à la fois	237	3 055	3 292
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,1%	3,8%	3,9%
Boulogne-sur-Mer			
Nombre total de retraités	2 830	4 937	7 767
Retraités percevant un droit direct seul	2 668	2 695	5 363
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	421	442
Retraités percevant les deux à la fois	141	1 821	1 962
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,1%	5,7%	5,8%
Arras			
Nombre total de retraités	2 538	4 076	6 614
Retraités percevant un droit direct seul	2 420	2 575	4 995
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	266	280
Retraités percevant les deux à la fois	104	1 235	1 339
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,1%	4,9%	5,0%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

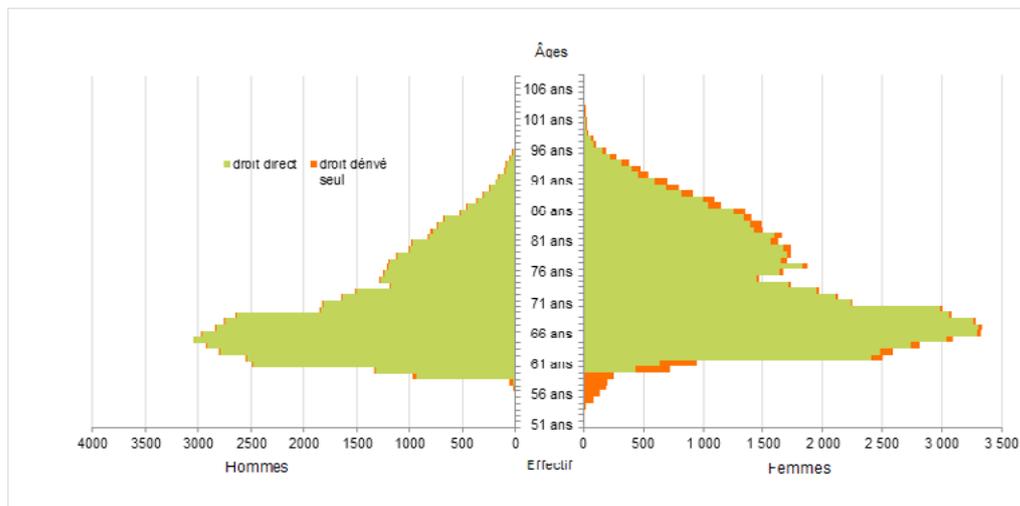


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 773	3 968	6 741
Droits directs (retraites personnelles)	2 537	2 691	5 228
Droits dérivés (retraites de réversion)	236	1 277	1 513
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	160	149	309
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 263	667	1 930
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	73,2 ans	71,5 ans	71,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	53,0%	38,4%	45,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	49 059	63 751	112 810
Retraités percevant un droit direct seul	46 853	41 665	88 518
Retraités percevant un droit dérivé seul	311	3 598	3 909
Retraités percevant les deux à la fois	1 895	18 488	20 383
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	2,8%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 875	4 290	16 165
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	74,0 ans	73,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	787 €	625 €	696 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 101 €	936 €	1 023 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,0%	54,4%	39,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

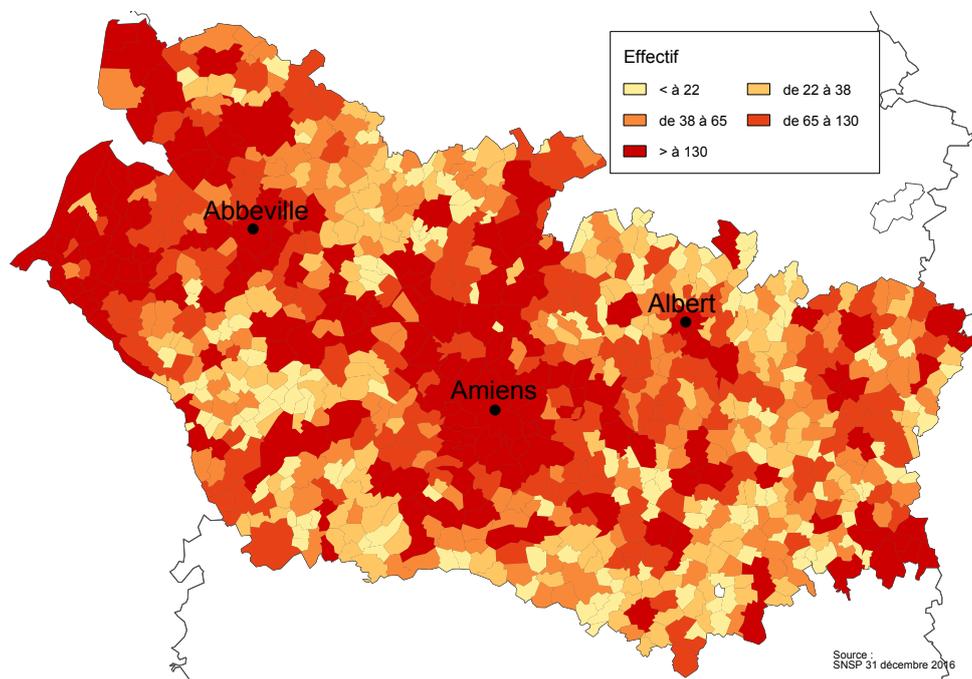
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Amiens			
Nombre total de retraités	8 207	12 458	20 665
Retraités percevant un droit direct seul	7 874	8 103	15 977
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	668	690
Retraités percevant les deux à la fois	311	3 687	3 998
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,6%	4,6%	5,4%
Abbeville			
Nombre total de retraités	1 999	3 178	5 177
Retraités percevant un droit direct seul	1 896	1 919	3 815
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	177	189
Retraités percevant les deux à la fois	91	1 082	1 173
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	5,1%	4,4%
Albert			
Nombre total de retraités	939	1 372	2 311
Retraités percevant un droit direct seul	907	787	1 694
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	97	99
Retraités percevant les deux à la fois	30	488	518
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,2%	3,8%	3,2%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.